

Ramadan MUBARAK
Bon mois de jeûne à tous les fidèles musulmans



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 187 du jeudi 15 avril 2021 / Prix : 250 F CFA

CRÉATION D'EMPLOIS
POUR LES JEUNES

L'AGET
propose 03 solutions



P. 3

TOGO : AGENTS DE SANTÉ P. 3

D'une crise à l'autre...



OEUVRE SOCIALE

P. 5

COTECNA offre un bâtiment scolaire équipé au CEG Tchifama



OLYMPISME, UAJ

P. 4

La Princesse Thobile Magagula en visite à Lomé



FETONS Pâques Ensemble

DECODEUR HD A FCFA

5000

INCROYABLE AVEC TOUTES LES FORMULES

22 22 65 65
CANALPLUSTOGO

LES BOUQUETS
CANAL+

GOÛTEZ LA NOUVEAU LÉ

500 FCFA*



350 FCFA*

* Prix de vente maximum conseillé

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE



TOGO : AGENTS DE SANTÉ

D'une crise à l'autre

Ils sont en première ligne dans les hôpitaux, centres et unités de santé sur toute l'étendue du territoire national. Ils assistent les médecins, les infirmiers et accoucheuses dans les différents départements médicaux. Mais leurs conditions de travail sont déplorables. Pas de contrat de travail, pas de déclaration à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), salaires dérisoires, etc. Difficile pour eux de se soigner en cas de maladie. Il s'agit des agents contractuels qui émargent sur le budget COGES. Depuis un moment, ils donnent de la voix pour des solutions idoines et acceptables en vue de l'amélioration de leur situation.

Isidore AYEKO

Les agents qui émargent sur le budget COGES sont majoritaires mais leur situation financière laisse à désirer, selon nos informations. Rares sont ceux qui ont le SMIG (Salaire Minimum Inter Professionnel Garanti). Les accoucheuses permanentes, les aides-soignants, les gérants de pharmacie et autres constituent le personnel d'appui qui vit des conditions difficiles dans l'exercice de leur travail. Ils ont un salaire compris entre 25 000 et 50 000 FCFA. Ils ne bénéficient pas des primes de risque et de

contagion.

« Ceux qui perçoivent 50 000 FCFA sont les plus nantis. La majorité perçoit entre 25 000 et 35 000 FCFA. Et ça, pendant plus de dix ans. D'autres sont à 3 et 4 ans de leur retraite et ils perçoivent toujours ce salaire dérisoire » affirme l'un d'entre eux.

A en croire nos sources, plusieurs démarches ont été effectuées par les concernés auprès de la hiérarchie. A Dapaong, par exemple, regroupés au sein du Collectif des Agents de Santé

Emargeant sur le budget COGES Savanes, ils avaient envoyé le 24 décembre 2020, un courrier au directeur régional de la santé de la Région des Savanes pour réclamer l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Ils estiment être lésés par rapport aux autres fonctionnaires alors qu'ils courent plus de risques qu'eux.

« Nous accomplissons de lourdes tâches de jour comme de nuit excédant très souvent la norme en matière d'horaire de travail (sans heures fixes de repos) avec d'énormes risques de contagions dans l'espoir de voir nos conditions de travail et de vie s'améliorer et/ou intégrer un jour la fonction publique... En outre, Monsieur le Directeur Régional, nous souhaitons qu'en attendant la réaction des ministères, vous voyiez avec les directeurs préfectoraux de la santé comment améliorer nos conditions, surtout salariales, en cette nouvelle année 2021 », indique le courrier.

La semaine dernière, une délégation des travailleurs contractuels de la santé a

rencontré les responsables de Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT) pour réfléchir sur les voies et moyens pour trouver des solutions à leurs revendications.

Les primes de risque et de contagion, la signature d'un contrat de travail (15 % des agents contractuels ont un contrat de travail), l'assurance INAM, le reclassement des agents permanents de certains centres et unités de santé, la déclaration à la CNSS, le paiement des primes de garde conformément aux accords et textes en vigueur, sont, entre autres, points discutés lors de cette rencontre avec l'organisation syndicale la plus représentative de la Santé.

« Nombreuses sont les difficultés que nous vivons. Le cas le plus illustratif reste notre collègue qui après 24 ans de service est payé au SMIG depuis 2013 sans être déclaré à la CNSS. Il ne connaît pas d'avancement, ne bénéficie pas de prime de risque et de contagion, alors qu'il fait le même travail que les agents de santé dans le même

centre », dénonce un membre de la délégation.

A l'issue des échanges, il a été question de relancer le directeur régional de la santé de la région des Savanes dans les prochains jours. D'autres actions sont prévues pour le règlement définitif de la situation des agents contractuels émargeant sur le budget COGES, dans le respect des textes régissant le travail au Togo, et une auto-déclaration à la CNSS pour faire pression sur les différentes directions régionales.

Recrutés dans le souci du renforcement et de l'efficacité de la gestion de la santé au Togo, les contractuels émargeant sur les budgets COGES et autonome représentent plus de 60% du personnel de santé.

CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

L'AGET propose 03 solutions

Le Haut conseil pour l'emploi des jeunes a tenu mardi 13 avril à Lomé, sa première session inaugurale sous la présidence de Mme le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé. Placés sous le thème « Entreprises jeunes du XXIème siècle dans les tourbillons de la Covid-19 », les travaux ont connu la participation du secteur privé, notamment de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) dont le président, Jonas Daou, propose trois remèdes au problème de création d'emplois pour les jeunes.

Elom ATTISSOGBE

Dans son discours à cette session inaugurale du Haut conseil pour l'emploi des jeunes, le président de l'AGET a précisé que son Association se sent interpellée, car, dit-il, plus que tout autre type d'entreprise, les grandes entreprises ont été jeunes, ont traversé des péripéties, capitalisé de l'expérience, testé voire changé leurs stratégies et bâti une capacité plus ou moins forte de résilience.

« Oui, il faut parfois ou souvent le rappeler à tous, les grandes entreprises n'ont pas toujours été grandes et c'est pour cette raison qu'elles peuvent être de bons conseils pour l'ensemble de l'écosystème et des parties prenantes à la dynamique du développement des affaires.

Il y a donc de l'expertise et de l'expérience que l'AGET se propose d'apporter aux jeunes entreprises et les accompagner dans leur croissance et dans leur dynamique au service de la création de la valeur ajoutée et de l'emploi », a déclaré Jonas Daou.

Touchant la question phare inscrite au cœur de ces travaux, c'est-à-dire la création d'emplois pour les jeunes, l'AGET, au nom de la dynamique globale du secteur privé, propose trois solutions.

« Le premier point, il vous souvient que lors de l'audience que vous nous avez accordée et aussi lors de la réunion du cadre de concertation public-privé, vous avez évoqué la nécessité d'établir une alliance forte entre



le public et le privé. Justement, nous situons la stimulation de la création efficiente des emplois dans la nécessité d'un cadre macro-économique fort et une coopération entre le public et le privé qui permettent à l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'échanger et de partager une vision efficiente du climat des affaires et sa promotion. Ainsi, les entreprises trouvent le terreau fertile pour se développer, créer des emplois décents et honorer leurs responsabilités citoyennes », fait savoir le président de l'AGET.

« Le deuxième point, c'est la diversité entrepreneuriale et la diversité des emplois qui permettent de stimuler un écosystème qui favorisent les grandes entreprises comme

les PME ou les TPE, les entrepreneurs locaux comme les investisseurs étrangers, les femmes comme les hommes. Je voudrais insister sur la diversité du genre. La présence de la jeune fille et de la femme dans les entreprises est une nécessité et un moteur de stabilité sociale qui de manière ultime favorise une meilleure redistribution de la valeur ajoutée produite. Elle contribue à la sécurité et la justice sociale qui sont des socles du développement durable et d'attractivité des investissements donc à plus d'entreprises et d'emplois », souligne Jonas Daou.

Enfin, l'homme d'affaires togolais suggère un troisième point en lien avec l'innovation comme source et mode de construction des rapports sociaux et du rapport au travail. « La liberté d'innover et d'entreprendre. Stimuler la jeunesse et l'encourager à innover. On se rappellera du programme Creative China lancé par les autorités chinoises en 1978 pour faire des Chinois, des citoyens créatifs et innovants. Les résultats ont été au rendez-vous une génération plus tard. Innover l'éducation et l'enseignement à la base et

stimuler l'esprit d'innovation et d'entreprise dès le bas âge afin qu'on ne parle plus de l'inadéquation entre les emplois et la formation. Et ici, il faut rappeler qu'il y a 15 ou 20 ans, la majorité des emplois créés aujourd'hui par les GAFAM et le secteur du digital n'étaient pas enseignés dans les écoles et universités. Mais les cerveaux ont été plutôt préparés pour s'adapter et créer de manière continue de la valeur ajoutée », ajoute le président de l'AGET. Le Haut conseil est l'organe central de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes créé en août 2016.

Il a pour missions de veiller au respect des orientations générales de l'Etat en matière d'emploi des jeunes, d'apprécier les stratégies proposées par le secrétariat permanent de la coalition, d'étudier et proposer à l'endroit du gouvernement et des partenaires des orientations nécessaires et des cibles nouvelles en vue d'assurer une meilleure efficacité de la coalition, d'approuver le rapport de sélection des partenaires stratégiques et les programmes d'activités.

OLYMPAFRICA, UAJ...

La Princesse Thobile Magagula en visite à Lomé

La présidente de la Fédération de Judo d'Eswatini, la Princesse Thobile Magagula, était en visite de travail à Lomé le week-end écoulé. Occasion pour la candidate au poste de Secrétaire Générale à l'Union Africaine de Judo (UAJ) d'échanger avec les responsables des centres Olympafrica de 14 pays d'Afrique en réunion à Lomé et de faire le tour d'horizon des préparatifs de la prochaine rencontre dans la capitale togolaise des candidats de la « Dream Team » présidés par Me Abakar Djermah Aumi à l'élection de l'UAJ.

Elom ATTISSOGBE

Officiellement accueillie par le président du Comité National Olympique du Togo et ses collègues du Comité Exécutif, la Princesse Thobile Magagula, a mis son temps à profit dans le cadre de sa visite qui coïncidait avec la réunion des responsables des centres Olympafrica de 14 pays d'Afrique à Lomé. Samedi dernier, lors de la clôture, la

présidente de la Fédération de Judo d'Eswatini a exprimé toute sa gratitude et sa reconnaissance au CNO-Togo et à son président pour l'accueil et a profité de l'occasion pour partager l'expérience du Royaume d'Eswatini en matière olympique avec ces directeurs des centres Olympafrica d'Afrique. « Je suis contente d'être à Lomé



et surtout d'échanger avec des responsables des centres Olympafrica sur le continent par rapport à l'olympisme, la promotion et le renforcement des disciplines sportives. Il est vrai que la Covid-19 a carrément ralenti les activités sportives dans la plupart des pays, mais des réunions du genre donnent de l'espoir. Et c'est avec plaisir que je voudrais bien évidemment renforcer nos relations avec la Fondation Internationale Olympafrica basée à Dakar », a affirmé la Princesse Thobile Magagula. «

Je me réjouis de savoir que des experts du Royaume d'Eswatini ont également participé à cette réunion et ont d'ailleurs fait une démonstration du Teqball qui est une discipline très en vogue chez nous. Nous n'hésiterons pas à appuyer le Togo sur tous les plans pour la promotion et le développement du Teqball », a-t-elle ajouté. Cette visite s'inscrit également dans la droite ligne de la prochaine réunion stratégique sur le judo à Lomé des candidats inscrits sur la liste de Me Abakar Djermah Aumi, candidat à la présidence de l'UAJ. Pendant que la campagne bat son plein pour le compte du congrès électif, la « Dream Team » ne rate aucune occasion de se retrouver pour réfléchir, faire le point de la situation, et décider de la conduite à tenir, auréolée par des soutiens de

taille sur le continent.

Prévue fin avril, cette réunion stratégique d'avant-élection permettra de prendre des décisions importantes pour l'avenir du judo sur le continent et surtout pour la transparence, l'équité et les



valeurs morales qui doivent guider de bout en bout le processus électoral en cours. Le congrès électif de l'UAJ aura lieu le 18 mai prochain à Rabat.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Des véhicules transformés interdits de circuler

Le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et son collègue des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires ont, dans un communiqué conjoint, interdit la circulation des véhicules lourds qui ont modifié leurs carrosseries en augmentant le nombre d'essieux.

La transformation anarchique des véhicules lourds de transport de marchandises tout en modifiant les carrosseries et en augmentant le nombre d'essieux est une pratique contraire aux dispositions prévues par les textes communautaires de l'UEMOA.

« Il nous a été donné de constater que certains propriétaires procèdent à des transformations anarchiques des véhicules lourds

de transport de marchandises en modifiant les carrosseries et en augmentant le nombre d'essieux. Ces pratiques sont contraires aux dispositions prévues par les textes communautaires notamment le règlement n°14/2005/CM/UEMOA, relatif à la charge à l'essieu et au gabarit des véhicules de transport de marchandises », indique le communiqué signé des deux ministres.



Ils précisent que toute transformation notable sur un véhicule doit être subordonnée à une autorisation préalable du ministère des Transports Routiers. Tous ces véhicules transformés sont interdits de circuler sur le territoire togolais à compter du 30 juin 2021 sous peine de sanctions prévues par les textes en vigueur.

Par ailleurs, le ministre des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires et le ministre de la Sécurité de la Protection Civile, rappellent à tous les acteurs des transports des marchandises que conformément aux dispositions du règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005, les dimensions réglementaires des véhicules lourds de transport de marchandises autorisés à circuler sur le réseau routier du Togo ne doivent pas excéder les limites suivantes : la longueur des véhicules à moteur isolé, remorque et semi-remorque doit être de 12m et la longueur des véhicules

articulés et train routier doit être respectivement de 16,50 m et de 18,75m ; la largeur des véhicules de transport sous température dirigée et autres véhicules doit être respectivement de 2,60 et 2,55 m et la hauteur de tous les véhicules doit être de 4,50 m.

Les ministres informent les acteurs qu'ils ont jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard pour mettre aux normes leurs véhicules, au risque de s'exposer aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

■ Etonam TAMELOKPO

SECTEUR PRIVÉ

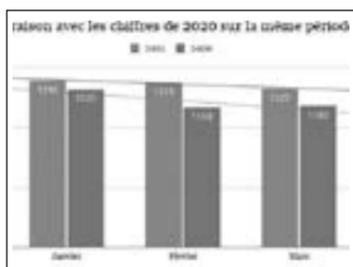
4087 entreprises créées au 1er trimestre 2021

Au premier trimestre 2021, le tissu économique du Togo s'est vu renforcé par la création de 4087 nouvelles entreprises. Après une tendance à la baisse observée en novembre 2020 (917) et décembre de la même année (808), Togo First rapporte que ce chiffre apparaît comme un indicateur clé de la relance de l'économie post Covid-19.

Si 1390 entreprises ont été formalisées, rien qu'en janvier, la courbe s'est légèrement inclinée sur février et mars.

Ainsi, cette reprise a été largement portée par les entrepreneurs locaux, représentant 80% (3280) des initiatives entrepreneuriales

formalisées en ce début d'année, alors que seuls quelque 19% (807 entreprises), l'ont été par des investisseurs étrangers. Les femmes, opératrices économiques, ont quant à elles créé 1104 entreprises ce trimestre, ce qui représente en proportion, un pourcentage de 27%, comme



sur toute l'année 2020.

Plus de 4000 entreprises créées sur les trois premiers mois de l'année, une performance nettement supérieure à celles réalisées ces dernières années sur la même période. En comparaison, de janvier à mars

2020, un peu plus de 3600 entreprises ont été créées. Cette croissance de l'ordre de 11% (sur le trimestre 2021) laisse entrevoir un nouveau record annuel à la fin 2021.

Cependant, en termes de création d'emplois et de richesse, l'impact de toutes ses entités créées ces cinq dernières années reste difficilement mesurable. Du reste, une récente étude du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) a démontré que le taux de survie réel (entreprise en activité de façon permanente et régulière) est de 52,5 %.

Par ailleurs, on peut noter sur le trimestre une nette progression (+3%) des entreprises sous forme de personnes morales, par rapport aux personnes physiques qui représentent néanmoins 60% des entités formalisées. S'agissant des SARLs, dont le CFE a annoncé la digitalisation totale des procédures de création, 1425 ont été formalisées entre janvier et mars, 91% sous seing privées.

ŒUVRE SOCIALE

COTECNA offre un bâtiment scolaire équipé au CEG Tchifama

Le Groupe COTECNA Inspection a inauguré jeudi 08 avril dernier en présence de plusieurs autorités, un bâtiment scolaire de 03 salles de classe équipées de tables-bancs au CEG Tchifama dans la préfecture de Blitta. Une action qui s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et qui marque son plein soutien à l'éducation scolaire au Togo.

Tout est parti d'un besoin exprimé par le chef canton de Tchifama, Mawussi Edoh, à travers une correspondance adressée à des personnes morales dont la société COTECNA. Dans cette missive sous forme de cri de détresse, le chef canton demandait du secours, face à la situation des élèves du CEG de la localité qui étaient obligés de changer de site avec l'école primaire de Tchifama, au regard de l'importance de l'effectif cette année.

Touché par les conditions décrites dans le courrier, le groupe COTECNA a pris langue avec les autorités sur place, pour s'enquérir davantage des nouvelles afin

d'aider les élèves de cette localité. C'est ainsi que le Groupe a décidé de construire un bâtiment scolaire de trois salles de classe équipées de 120 tables-bancs au CEG Tchifama, dans le cadre d'un vaste projet de soutien à l'éducation scolaire dont la première phase a consisté, fin 2020, à distribuer 200 kits scolaires à des élèves excellents et démunis de quatre établissements scolaires de la ville de Lomé.

En cinq mois seulement, COTECNA a réussi la prouesse d'alléger la souffrance des élèves du CEG Tchifama, surtout en cette période de crise sanitaire où les mesures barrières doivent

être respectées.

Ce don, d'une valeur de 30.000.000 FCFA, réjouit les populations locales. « Il s'agit d'améliorer la qualité de l'éducation dans la localité, d'offrir à cette école un cadre d'éducation plus approprié et sécurisé, d'encourager la scolarisation des enfants dans le village et d'améliorer le rendement des apprenants », a déclaré Didier Cruz, Directeur Général de COTECNA.

« Nous remercions beaucoup COTECNA pour ce geste à notre endroit. Ça nous soulagera beaucoup dans notre commune. Nous leur promettons de faire bon usage de cet édifice », exprime Mawussi Edoh, le chef canton de Tchifama.

Pour les autorités locales, ce don vient s'inscrire dans la droite ligne de la vision du chef de l'Etat, notamment dans le Plan National de Développement et vient renforcer les dispositions prises contre la Covid-19 dans les écoles en cette

période de crise sanitaire où la distanciation dans les salles de classe doit être de mise.

« La réalisation de ce bâtiment vient accompagner les efforts du gouvernement d'assurer de meilleures conditions d'études à nos apprenants. Ce bâtiment permet d'éviter aux élèves de s'entasser et surtout de respecter la distanciation sociale en cette période de pandémie. Nous tenons donc à remercier le groupe COTECNA pour ce geste », a indiqué Donudenu Akpawu, directeur régional de l'éducation (Région Centrale).

Cette action de COTECNA au CEG Tchifama vient s'ajouter à la longue liste des réalisations sociales de la société. « Nous avons toujours l'habitude de venir en aide à la population partout où le besoin se fait sentir. Récemment, nous avons porté secours à plusieurs écoles dans la Région Maritime à travers des dons de kits scolaires », a déclaré Didier Cruz.

Cotecna est l'un des leaders mondiaux dans le domaine de

l'analyse, de l'inspection et de la certification. Elle propose des solutions qui facilitent le commerce et qui rendent la chaîne d'approvisionnement plus sûre et plus efficace pour ses clients. Elle se distingue par son expertise technique, qu'elle associe à une qualité supérieure de services, ainsi que par son capacité à anticiper les besoins de ses clients.

Fondée en Suisse en 1974, Cotecna était à l'origine une entreprise familiale. Le groupe s'est développé depuis, et fait maintenant partie des leaders mondiaux, avec plus de 100 succursales réparties dans environ 50 pays. Aujourd'hui, son réseau de professionnels et de laboratoires certifiés applique les normes en vigueur et met son expertise au service des clients dans quatre secteurs clés (agriculture, sécurité alimentaire, services aux gouvernements, métaux et minéraux).

■ Etonam TAMELOKPO





Avec vous, à chaque étape.

SUNU Bank innove avec la simulation de crédit instantanée dans son offre WhatsApp Banking

Une fois de plus, SUNU Bank franchit un nouveau palier au Togo avec l'introduction d'une nouvelle fonctionnalité dans son produit : WhatsApp Banking. Il s'agit de la simulation de crédit instantanée permettant de connaître sa capacité d'emprunt pour un crédit en ligne.

Il y a un an, SUNU Bank a révolutionné le marché bancaire togolais avec le lancement du WhatsApp Banking.

Grâce à ce service plus besoin de se déplacer en agence pour les opérations bancaires. Le client a directement accès depuis son téléphone via l'application WhatsApp à plusieurs fonctionnalités telles que la consultation du solde de leur compte bancaire, l'historique des dix dernières transactions sur leur compte, le paiement de leurs factures CEET et CANAL+, la recharge de leurs comptes Floopz et T-Money et des informations sur les offres et services de SUNU Bank.

 **SUNU Bank**
WhatsApp Banking



Crédit instantané en SUNU Bank. Remarque de genre. Recueil libre. Note
www.sunu-group.com SUNUBankTG

www.sunu-group.com

SUNUBankTG



Avec vous, à chaque étape.

Aujourd'hui SUNU Bank continue d'innover en rajoutant la **Simulation de crédit**. Désormais en envoyant « Prêt » au **+228 93 33 64 62** sur WhatsApp, il est aisé d'obtenir instantanément les informations sur le montant, la durée de remboursement et les mensualités d'un crédit.

Pour les personnes qui ne sont pas encore clientes de SUNU Bank, l'application WhatsApp Banking pour l'obtention de la liste des pharmacies de garde, la consultation des résultats de la Loterie ainsi que la consultation de la météo.

Avec la simulation de crédit de SUNU Bank votre financement est au bout des doigts

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre rendez-vous ou contacter SUNU Bank au :

 +228 22 21 20 47  +228 93 33 64 62  togo.bank@sunu-group.com

www.sunu-group.com

SUNUBankTG

SOCIÉTÉ

Une église catholique fermée pour non-respect des mesures anti-Covid-19

À Dzrekpo-centre, au Togo, les célébrations liturgiques publiques sont temporairement suspendues dans l'église paroissiale Sainte-famille, à la suite d'une décision de la préfecture de Vo. En cause, le non-respect des mesures prescrites contre la propagation du coronavirus dans le pays. L'information est confirmée par La Croix Africa, le site de l'actualité religieuse.

Le 6 avril, le préfet de Vo, Kokou Leguede, a décidé la fermeture de l'église paroissiale Sainte-famille de Dzrekpo-centre, dans le diocèse d'Aného, à 65 km au nord-est de la capitale togolaise. L'autorité préfectorale de Vo qui a suspendu, pour une période de deux mois, les célébrations publiques dans cette église, reproche à cette paroisse le non-respect des mesures barrières lors des rassemblements le 4 avril dernier, dimanche de Pâques.

La suspension des célébrations culturelles à la paroisse Sainte-famille de Dzrekpo rappelle aux chrétiens de cette préfecture, un fait polémique qui a eu lieu

un an plus tôt concernant le même préfet Kokou Leguede. Ce dernier avait en effet adressé fin janvier 2020, une lettre à l'évêque d'Aného, Mgr Isaac Jogues Gaglo, dénonçant « la perversion du père Joseph Koumaglo » qui, selon lui, ne jouerait pas son rôle d'homme de Dieu mais « sème la division et la haine entre les populations ».

Contacté par La Croix Africa, le clergé de cette paroisse n'a pas souhaité s'exprimer au sujet de cette fermeture d'église.

Durcissement des mesures de lutte contre Covid-19

Cette décision intervient une semaine après le durcissement



des mesures de lutte contre cette pandémie, au cours de la semaine sainte et à la célébration de Pâques. En effet, le 24 mars, l'exécutif togolais avait décidé de renforcer la surveillance des lieux de culte en termes de respect des mesures prescrites

pour freiner la propagation de la maladie à coronavirus. Ainsi, en plus de l'obligation du port du masque et de la distanciation physique, le gouvernement avait également suspendu les prestations des chorales et groupes musicaux, sous peine de « fermeture

immédiate en cas de non-respect des mesures édictées », compte tenu de l'augmentation des cas de contamination dans le pays, particulièrement dans la capitale Lomé et ses environs. C'est le cas surtout des préfectures du Golfe et d'Agoènyivé où certains lieux de cultes sont toujours fermés, malgré les trois vagues de réouverture dans la deuxième moitié de l'année 2020.

La situation de la pandémie dans le pays, à la date du 11 avril, est de 12 006 cas confirmés au total dont 2 616 cas actifs et 116 décès. Pour freiner cette crise sanitaire, une campagne de vaccination anti-Covid avec AstraZeneca est en cours dans le pays depuis un mois.

MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DU L'UMOA

Le Togo recherche 75 milliards FCFA

Le Togo sera le 16 avril 2021 sur le Marché des Titres Publics (MTP) de l'UMOA pour une 4^{ème} émission d'obligations de relance (OdR) avec 75 milliards de FCFA recherchés. Un emprunt exceptionnel depuis le lancement des OdR, selon un communiqué de l'agence UMOA-Titres.

programme d'émissions d'Obligations de relance vise à soutenir les plans de relance économiques des Etats de l'UEMOA.

Il vient également en complément aux actions déjà

« Cette opération permettra à l'Etat du Togo de non seulement rallonger son profil de la dette, mais aussi de financer son programme de relance économique sur le long terme », poursuit la même source, qui rappelle que le pays a été le premier à émettre des OdR le 19 février dernier.

Des sorties qui ont permis de glaner un montant total de 84 milliards de FCFA.



L'institution insiste en effet sur la « nature » de l'opération, car « il s'agit d'une émission simultanée d'Obligations de Relance avec des maturités long terme allant de 5 à 10 ans in fine. De même, les rémunérations espérées s'annoncent attrayantes, voire supérieures à 6%. Soient

6,15% sur la maturité 7 ans, et 6,25% sur la maturité 10 ans ».

Lancé sur le marché au premier trimestre 2021 par l'agence UMOA-Titres en collaboration avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), le

menées lors du précédent programme des Bons Social Covid-19 « qui a été une réussite auprès des acteurs du marché financier régional ».

Rallonger le profil de la dette

A noter que les adjudications d'OdR ont permis aux Etats (à l'exception du Bénin), une levée globale de 578,523 milliards de FCFA en deux mois, contre un volume prévisionnel de 535 milliards de FCFA, avec un taux de couverture global des montants mis en adjudications de 240,58%. Ce qui traduit, d'après UMOA-Titres, un fort intérêt des investisseurs pour les titres publics des émetteurs de l'Union et leur engagement à contribuer aux efforts de relance économique des Etats de la zone.

Pour sa part, l'Etat togolais est intervenu trois fois sur le Marché des Titres Publics, les 19 février, 5 mars et 19 mars 2021 avec des montants annoncés de 20 milliards FCFA, 40 milliards de FCFA et 20 milliards sur des maturités de 3, 5 et 7 ans.

LA NOUVELLE
TRIBUNE

Récupéré No 0546/31/05/16/
HAAC
Djidjole - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef

Nicolas EDORH

Rédaction

Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINOU
Isidore AYEKO

Infographie

La Nouvelle Tribune

Impression

SDR

Tirage

1000 exemplaires



Ramadan **MUBARAK**
Bon mois de jeûne à tous
les fidèles musulmans



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

